

Séance
ordinaire du 21
mars 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-ET-UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE
20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5, *absence motivée*
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Roch Nadeau, directeur du service des loisirs y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.03.135

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district 5, monsieur Alain Thibault. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.03.136

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Acceptation de l'option de renouvellement de la convention entre la Ville de Mont-Joli et Bell Canada.
4. Autorisation d'octroi de contrat à DVM Construction inc. pour le projet de réaménagement intérieur et réfection de l'Hôtel de Ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Ratification de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Félix Sirois.

FINANCES

6. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice Lamontagne.
7. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023.
8. Confirmation du financement — programme d'aide aux projets pour le développement des collections et de l'achalandage.
9. Autorisation de versement d'un don.
10. Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers.
11. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la Corporation des événements spéciaux pour 2022.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Acceptation de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli et autorisation de signature – modification des codes d'intervention incendie.
13. Acceptation de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli et autorisation de signature — création d'un poste de préventionniste-lieutenant.

LOISIRS

14. Engagement de la Ville de Mont-Joli au projet *Voisins solidaires*.
15. Autorisation de signature de la demande de financement pour l'appel de projets *voisins solidaires*.
16. Autorisation d'achat d'un compresseur pour l'amphithéâtre Desjardins.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale en incendie.
18. Rejet des soumissions pour la fourniture d'un système d'air complet pour le service incendie.

URBANISME

19. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 16 mars 2022 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
20. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1553, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

21. Motion de félicitations à monsieur Alexander Reford.
22. Période de questions.
23. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

22.03.137

ACCEPTATION DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET BELL CANADA

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le renouvellement tel qu'inscrit à l'article 4 de la convention signée le 27 février 2003, une prolongation de bail pour 10 ans débutant le 1^{er} novembre 2022 et se terminant le 31 octobre 2032 aux mêmes conditions à l'exception du loyer brut annuel qui sera ajusté selon les modalités prévues au contrat.

22.03.138

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT À DVM CONSTRUCTION INC. POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour le projet de réaménagement intérieur et réfection de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- DVM Construction Inc. : 1 134 803,25 \$ taxes incluses
- Construction René Bouchard Inc. : 1 143 943,76 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de madame Hélène Caron, architecte chez Groupe Architecture MB inc.;

CONSIDÉRANT QUE cet octroi de contrat est financé par le règlement d'emprunt 2019-1429 et par une affectation du surplus non affecté de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'aide financière signée par madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation a été émise le 14 mars 2022 confirmant que la Ville est admissible à une aide financière de 583 375 \$;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme DVM Construction Inc. pour une somme de 1 134 803,25 \$ taxes incluses pour le projet de réaménagement intérieur et réfection de l'Hôtel de Ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22.03.139

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR FÉLIX SIROIS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint.

La promesse d'achat concerne le lot 6 449 190 du cadastre du Québec, pour une superficie de 7158 pieds carrés pour un prix de vente de 32 926,80 \$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge de l'acheteur qui devra prendre possession du terrain au plus tard le 15 août 2022.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

FINANCES

22.03.140

AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT QUE la compensation tenant lieu de taxes à recevoir du gouvernement fédéral de l'Institut Maurice-Lamontagne en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit déboursier 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 53 370,75 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice Lamontagne aux dates suivantes : 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2022.

22.03.141 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

22.03.142 CONFIRMATION DU FINANCEMENT — PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET DE L'ACHALANDAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli dépose annuellement une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux projets pour le développement des collections et de l'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est versée sur une période de 3 ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme au Ministère de la Culture et des Communications qu'elle autofinancera le projet pour l'exercice 2022-2023.

22.03.143 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
École du Mistral	Formation musicale	100 \$

22.03.144 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

La greffière dépose aux membres du conseil le rapport de la Vice-Présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur l'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers pour les années 2017 à 2020 (municipalités locales de moins de 100 000 habitants, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines) publié en mars 2022.

22.03.145 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR 2022

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 30 000 \$ à la Corporation des événements spéciaux pour la programmation de différentes activités culturelles.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.03.146 **ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MONT-JOLI ET AUTORISATION DE SIGNATURE — MODIFICATION DES CODES D'INTERVENTION INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli en ce qui concerne la modification des codes d'intervention incendie par le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est-du-Québec (CAUREQ). Par la même résolution, le conseil autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et/ou monsieur Robert Roger, directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

22.03.147 **ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MONT-JOLI ET AUTORISATION DE SIGNATURE — CRÉATION D'UN POSTE DE PRÉVENTIONNISTE-LIEUTENANT**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli en ce qui concerne la création d'un poste permanent à temps plein de préventionniste-lieutenant. Par la même résolution, le conseil autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et/ou monsieur Robert Roger, directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

LOISIRS

22.03.148 **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET VOISINS SOLIDAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace Muni vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie de citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli manifeste la volonté à développer un projet Voisins solidaires car il s'agit d'une approche qui favorise les solidarités de voisinage et contribue à créer un esprit de communauté fort. En agissant sur l'environnement social et physique, la Ville souhaite ainsi renforcer les interactions et les liens entre les citoyennes et citoyens.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la Ville de Mont-Joli à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

22.03.149 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'APPEL DE PROJETS VOISINS SOLIDAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace Muni vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vies des citoyennes et citoyens ainsi qu'au développement des communautés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sonia Lévesque, directrice des communications à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

22.03.150 AUTORISATION D'ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un compresseur pour l'amphithéâtre Desjardins à la compagnie Cimco, et ce, au coût de 37 241,21 \$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.03.151 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Mont-Joli et Price désirent présenter un projet *d'Acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de La Mitis* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée, qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet *d'Acquisition du site d'entraînement incendie de la MRC de La Mitis* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le directeur des finances sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

22.03.152 REJET DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME D'AIR COMPLET POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un système d'air complet pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été invités;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs n'ont pas répondu et un était non conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette les soumissions pour cet appel d'offres.

URBANISME

22.03.153 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 16 MARS 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 16 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de PIIA

22.03.154

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1553, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour l'aménagement d'un nouvel escalier au même emplacement que celui existant longeant la section du mur latéral sud, mais qui ne serait pas extérieur puisqu'il ferait partie intégrante du corps du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement et que le projet s'harmonise avec le bâtiment et son style architectural;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1553, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

22.03.155

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ALEXANDER REFORD

Le directeur général des Jardins de Métis, Alexander Reford, a été nommé plus tôt cette année membre de l'Ordre du Canada par la gouverneure générale Mary Simon. Son leadership dans la communauté horticole canadienne, son soutien au développement du tourisme régional et sa contribution à la conservation du patrimoine et de l'environnement lui ont valu cet honneur grandement mérité.

L'Ordre du Canada est l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au pays. Historien de formation mais aussi porteur d'une vision tournée vers l'avenir, l'arrière-petit-fils de Elsie Reford a participé à faire des Jardins de Métis une destination horticole et culturelle recherchée.

Alexander Reford est également l'auteur de plusieurs livres; il a reçu de nombreux prix et reconnaissances.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de M. Alexander Reford pour sa nomination comme membre de l'Ordre du Canada.

22.03.156

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

22.03.157

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 21 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière